

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Seudre

Réunion de la CLE n°1

Le 19 mai 2009, de 14h30 à 17h00

Salle Riondet de l'Agglomération Royan Atlantique

Compte-rendu

Document téléchargeable sur le site internet <http://gesteau.fr>

Rappel de l'ordre du jour

1. Election du président de la CLE
2. Validation des règles de fonctionnement
3. Election des Vice-présidents
4. Election des membres du Bureau
5. Aspects réglementaires et contenu d'un SAGE
6. Organisation de la phase d'élaboration du SAGE Seudre
7. Contenu du SDAGE et du PDM

Documents remis

Envois préalables par courrier : convocation, arrêtés préfectoraux de périmètre du SAGE et de composition de la CLE, projet de règles de fonctionnement, fiche de présentation du SAGE

Le jour de la réunion : néant

Annexes au compte-rendu

Annexe 1 : Liste des membres présents ou représentés

Annexe 2 : Règles de fonctionnement approuvées en réunion de CLE

Annexe 3 : Diaporama présenté par Jean-François LEBOURG (DIREN Poitou-Charentes)

Annexe 4 : Diaporama présenté par Corinne CADIOU (animatrice du SAGE)

Annexe 5 : Diaporama présenté par Mélina LAMOUREUX (Agence de l'Eau Eau Adour Garonne)

Compte-rendu détaillé

Personnes présentes : 47

Henri DUALDEBORDE, Sous-préfet de Rochefort, accueille les participants de la CLE et ouvre la séance à 14h30.

Avec la participation de 39 des 53 membres de la CLE, le quorum est atteint (voir annexe 1 – liste des personnes présentes).

Il félicite l'assemblée pour la mise en place de la CLE du SAGE Seudre et salue le rôle important de François PATSOURIS (Président de la Section Régionale Conchylicole de Poitou-Charentes) et de Pascal FERCHAUD (Président du Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE Seudre) dans le lancement du projet de SAGE, outil nécessaire pour une bonne concertation entre l'ensemble des acteurs de l'eau.

Impliqué par le passé dans l'élaboration d'un SAGE en Ile et Vilaine, Henri DUALDEBORDE promet son soutien à l'ensemble des membres de la CLE dans la démarche engagée sur la Seudre. Selon lui, son élaboration nécessitera quelques années d'effort, de concentration et de travail.

Henri DUALDEBORDE fait état des différents points de l'ordre du jour. Il reprend ensuite l'arrêté d'institution de la CLE du 2 mars 2009, composée de 53 membres répartis en trois collèges :

- le collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (26 membres),
- le collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (13 membres),
- le collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés (12 membres).

1. Election du Président de la CLE

Le Président de la CLE est élu par les membres du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux, conformément à l'article L. 212-4 du Code de l'Environnement. Le vote peut avoir lieu à bulletin secret ou à main levée, le vote à bulletin secret étant régi par les règles de l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le principe du vote à main levée est adopté à l'unanimité.

Henri DUALDEBORDE demande aux membres du collège des élus de faire connaître ceux qui se portent candidat.

Alain PUYON (Président du SIAH de la Seudre, maire de Saint-André-de-Lidon) propose la candidature de Pascal FERCHAUD qui est à l'initiative du travail préparatoire à l'élaboration du SAGE Seudre.

Pascal FERCHAUD, Maire de Saujon, Conseiller Général de la Charente-Maritime, Président du Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE Seudre, présente sa candidature.

Le vote s'effectue à main levée par les 20 membres présents sur 26 que compte le collège des collectivités territoriales.

Le résultat du vote est le suivant : pas de vote contre, une abstention.

Pascal FERCHAUD est élu Président de la Commission Locale de l'Eau et prend place à la tribune. Il remercie les membres de la CLE de leur confiance et fait part de ses liens forts qui l'unissent au fleuve Seudre. Selon lui, la taille humaine du bassin versant va permettre de traiter les problèmes dans leur globalité. Il est attaché à la Seudre en tant qu' élu de Saujon, commune située au carrefour entre amont et aval, rive droite et rive gauche. Conscient que la tâche sera difficile, il est toutefois prêt à relever ce défi.

Il souhaite que l'élaboration du schéma s'effectue dans le dialogue et en toute transparence. Le SAGE est un lieu d'échange qui doit permettre de partager les expériences et les pratiques de gestion de l'eau sur le bassin.

Pascal FERCHAUD remercie Monsieur le Sous-Préfet pour son accompagnement dans la mise en place de la CLE. Il souhaite profiter de son expérience dans la mise en place de SAGE et n'hésitera pas à le solliciter.

2. Validation des règles de fonctionnement

Pascal FERCHAUD propose l'examen puis l'approbation des règles de fonctionnement. Sans faire la lecture intégrale du projet des règles de fonctionnement, il revient sur quelques points qui lui paraissent essentiels, à savoir :

- L'article 7 : le Bureau, chargé de préparer les réunions de CLE, est l'image réduite de la CLE et respecte les mêmes clefs de répartition
- L'article 8 : les commissions de travail seront créées en fonction des grands enjeux de la gestion de l'eau sur le bassin. Trois commissions thématiques seront ainsi proposées.
- L'article 9 : le secrétariat administratif et technique de la CLE est confié au Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE Seudre

Le projet proposé ne fait l'objet d'aucun désaccord.

Le vote s'effectue à main levée. Les règles de fonctionnement (voir annexe 2) sont adoptées à l'unanimité.

3. Election des Vice-présidents

Pascal FERCHAUD propose de procéder à l'élection des deux Vice-présidents, élus par les membres du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux, conformément à l'article 6 des règles de fonctionnement.

Il propose les candidatures d'Alain PUYON, maire de Saint André de Lidon et président du SIAH de la Seudre, comme premier Vice-président et Jacky VERNOUX, maire de Le Gua et membre de la Communauté de communes du Bassin de Marennes comme deuxième Vice-président.

Alain PUYON et Jacky VERNOUX sont élus respectivement premier Vice-président et deuxième Vice-président à l'unanimité et rejoignent Pascal FERCHAUD à la tribune.

4. Election des membres du Bureau

La CLE donne son accord pour la constitution d'un bureau tel qu'il a été proposé par le Président, constitué de 12 membres :

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

- Pascal FERCHAUD, Président de la CLE
- Alain PUYON, 1^{er} Vice-président de la CLE
- Jacky VERNOUX, 2^e Vice-président de la CLE
- Guy MOUNIER, maire de Montpellier de Médillan

- Roger GUILLAUD, maire de l'Eguille
- François PATSOURIS, représentant de l'Agglomération Royan Atlantique

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

- Un représentant de la Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime
- Un représentant de la Section Régionale Conchylicole de Poitou-Charentes
- Un représentant de l'Association Nature Environnement 17

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés :

- Un représentant de la DIREN de Poitou-Charentes
- Un représentant de la DISE de Charente Maritime
- Un représentant de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

En l'absence de candidatures supplémentaires, il est procédé à l'élection des candidats, élus à l'unanimité des membres présents.

5. Aspects réglementaires et contenu d'un SAGE

Une fois les opérations administratives préalables réalisées, la parole est donnée à Jean-François LEBOURG (DIREN de Poitou-Charentes) qui présente des éléments de compréhension sur le fonctionnement et le contenu des SAGE (diaporama en annexe 3).

6. Organisation de la phase d'élaboration du SAGE Seudre

Corinne CADIOU, recrutée en qualité d'animatrice du SAGE Seudre, décrit le contenu de la phase d'élaboration du SAGE Seudre (diaporama en annexe 4).

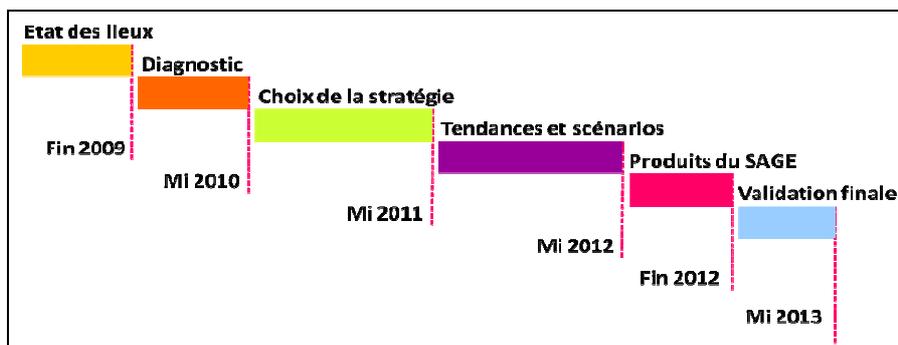
La CLE est assistée dans son travail par des commissions créées en fonction des enjeux du SAGE. Pour l'élaboration de l'état des lieux et du diagnostic, trois commissions thématiques sont proposées :

- Une commission "Gestion quantitative de la ressource"
- Une commission "Gestion qualitative de la ressource"
- Une commission "Préservation et restauration des écosystèmes aquatiques"

Ces commissions sont ouvertes aux membres de la CLE mais également à toute personne pouvant apporter son expertise selon les questions à l'ordre du jour. L'objectif est de permettre la concertation la plus large possible. Corinne CADIOU indique que les commissions auront la possibilité de créer des groupes de travail restreints sur des problématiques spécifiques.

Les membres de la CLE peuvent s'inscrire à une ou plusieurs commissions. Les inscriptions enregistrées lors de la présente séance seront complétées ultérieurement auprès des membres de la CLE absents et des personnes non-membres de la CLE.

Le calendrier prévisionnel d'élaboration du SAGE Seudre se divise en six séquences échelonnées sur 4 ans. La mise en œuvre du SAGE est ainsi prévue pour mi 2013.



L'état des lieux va se décomposer en deux temps :

- La finalisation de la récolte des données par Corinne CADIOU de mai à août et la validation des acteurs et structures concernées
- La validation de l'état des lieux et des études complémentaires à lancer lors des commissions thématiques, de septembre à novembre, puis la validation en CLE en décembre

Certaines données étant manquantes à ce jour pour bien comprendre le fonctionnement du bassin, différentes études sont d'ores-et-déjà identifiées comme prioritaires. Certaines sont lancées ou le seront d'ici 2010, après validation des cahiers des charges :

- la synthèse des relations Seudre/nappes réalisée par l'Université de Bordeaux I de mars à septembre 2009 (présentation pédagogique lors de la prochaine CLE)
- une étude sur la qualité des rejets des bassins versants vers la Seudre (date de lancement en 2009, cahier des charges non défini)
- l'inventaire des zones humides (date de lancement et cahier des charges non définis)
- L'inventaire des secteurs à enjeux pour l'anguille (date de lancement et cahier des charges non définis)

Les membres de la CLE n'expriment pas de désaccord sur ces propositions.

La discussion s'engage.

Bernard DURAND (UFC Que choisir) souhaite savoir si l'on peut d'ores-et-déjà porter un jugement sur la qualité de la ressource en eau, au vu des données disponibles à ce jour.

Pascal FERCHAUD explique qu'il existe effectivement de nombreuses analyses réalisées par les différents partenaires. Seules certaines données manquantes feront l'objet d'une étude complémentaire. Il s'agit d'exploiter au mieux les données disponibles.

Benoît BITEAU (Association Nature Environnement 17) souligne que l'étape de l'état des lieux et du diagnostic est une étape fondamentale du SAGE qui nécessite qu'on y consacre du temps. Il insiste sur le fait qu'elle doit être partagée, validée par tous. Cette étape préfigure la réussite future du SAGE.

Pour Kristell SIRET-JOLIVE (DRAM Poitou-Charentes), les études envisagées dans le cadre de l'état des lieux du SAGE devraient pouvoir être tenues dans les échéances prévues étant donné qu'il existe d'ores et déjà de nombreuses données exploitables. Il s'avère important de travailler étroitement avec les partenaires pour ne pas produire de l'information redondante.

Pascal FERCHAUD abonde dans ce sens et insiste sur le fait que les études disponibles serviront de socle à tout complément d'étude jugé nécessaire pour une meilleure compréhension du système. Le

Président sollicite de ce fait les acteurs présents afin qu'ils transmettent les études pouvant alimenter l'état des lieux, s'ils n'ont pas encore été contactés par l'animatrice.

Michel BERTIN (Association APROMARAIS) aimerait savoir quelles sont substances recherchées dans le cadre des analyses faites sur la qualité des eaux marines.

Mélina LAMOUREUX (Agence de l'Eau Adour Garonne) explique que l'Agence de l'Eau effectue un suivi biologique et chimique régulier de l'estuaire de la Seudre et des Pertuis. Concernant les substances chimiques, des analyses sont en cours actuellement. Les résultats seront disponibles en fin d'année. Les résultats des analyses biologiques sont disponibles à l'Agence et mises à disposition.

François PATSOURIS (Agglomération Royan Atlantique) confirme que les analyses sur la qualité des eaux sont nombreuses, notamment en milieu salé. Sur cette thématique, il est important de solliciter le CREAA (Centre Régional d'Expérimentation et d'Application Aquacole) qui dispose d'une donnée importante.

7. Contenu du SDAGE et du PDM

Mélina LAMOUREUX (Agence de l'Eau Adour Garonne) fait le point sur la révision en cours du SDAGE Adour Garonne (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et du Programme de Mesures (PDM) associé qui seront mis en application sur la période 2010-2015 (diaporama en annexe 5). Pour plus d'informations, Mélina LAMOUREUX rappelle le nom du site internet de l'Agence : www.eau-adour-garonne.fr (rubrique Aquacitoyen).

Michel LACOUTURE (UNIMA) rappelle que la DCE (Directive Cadre sur l'Eau) est novatrice par rapport aux outils de planification en vigueur jusqu'à présent puisqu'elle oblige à atteindre des objectifs de résultats et non plus de moyens. Les Agences de l'Eau ont évalué tant bien que mal le coût de ces objectifs. Il reste à trouver un complément financier auprès des maîtres d'ouvrages. Il s'agira de les sensibiliser afin qu'ils puissent réorienter leurs politiques d'aménagement et de gestion dans des délais très courts (objectif 2015) et qu'ils puissent également être acteurs des résultats à atteindre.

Mélina LAMOUREUX ajoute qu'il sera important, dans le cadre du SAGE, de hiérarchiser les priorités, si l'on veut atteindre les objectifs de la DCE.

En conclusion, le Président souhaite que les structures membres des collèges non-nominatifs, à savoir le collège des usagers et le collège des représentants de l'Etat, puissent être représentées par la même personne référente dans les CLE et les commissions thématiques afin d'assurer un meilleur suivi des travaux du SAGE.

La prochaine réunion de la CLE est fixée au mois de décembre 2009.

La séance est levée à 17H00.